



Politiques d'établissement des prix des médicaments génériques et biosimilaires dans les régimes publics canadiens d'assurance-médicaments

Ce document de référence présente un résumé des (a) politiques provinciales d'établissement des prix des médicaments génériques mises en œuvre depuis 2010 et (b) des politiques de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique sur les médicaments génériques et biosimilaires. Les tableaux sont mis à jour annuellement en janvier.

Tableau 1. Politiques provinciales d'établissement des prix des médicaments génériques, exprimés en pourcentage du prix des médicaments de marque

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Colombie-Britannique	15 octobre : 50 % médicaments génériques existants 42 % nouveaux médicaments génériques	4 juillet : 40 % tous les médicaments génériques	2 avril : 35 % tous les médicaments génériques	1 ^{er} avril : 25 % la plupart des médicaments génériques	1 ^{er} avril : 20 % la plupart des médicaments génériques. Les prix de tous les autres médicaments génériques de forme solide non administrés par voie orale sont établis à 35 % du prix indiqué sur la liste des prix des médicaments de marque depuis le 1 ^{er} avril 2014.	--	--

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alberta	<p>1^{er} avril : 56 % médicaments génériques existants 45 % nouveaux médicaments génériques</p>		<p>1^{er} juillet : 35 % tous les médicaments génériques</p>	<p>1^{er} mai : 18 %</p>	<p>1^{er} avril : plus bas prix offert pour les médicaments génériques existants; tarification par niveau pour les nouveaux médicaments génériques : 70 % un générique 50 % deux génériques 25 % trois génériques 18 % quatre génériques ou plus</p>	--	--
Saskatchewan		<p>1^{er} avril : 40 % nouveaux médicaments génériques</p> <p>1^{er} mai et 1^{er} juin : 45 % médicaments génériques existants</p>	<p>1^{er} avril : 35 %</p>			<p>1^{er} avril : 25 %</p>	--

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Saskatchewan		1 ^{er} avril et 1 ^{er} octobre : 35 % médicaments génériques des catégories de l'ancien contrat d'offre permanente					
Manitoba	L'établissement des prix des médicaments génériques est régi par les ententes de gestion de l'utilisation conclues avec les fabricants, qui établissent que le prix d'un médicament générique est équivalent à celui offert dans d'autres provinces choisies.						
Ontario	1 ^{er} juillet : 25 %* régime public 50 % régime privé et dépenses personnelles	1 ^{er} avril : 25 %* régime public 35 % régime privé et dépenses personnelles	1 ^{er} avril : 25 %* régime public, régime privé et dépenses personnelles			15 mai : Tarification par niveau pour les médicaments génériques†	--

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Québec	Le Québec exige des fabricants de médicaments génériques qu'ils lui accordent le prix le plus bas offert dans les autres provinces.						
Nouveau-Brunswick			1 ^{er} juin : 40 % 1 ^{er} décembre : 35 %	1 ^{er} juin : 25 %	--	--	--
Nouvelle-Écosse		1 ^{er} juillet : 45 %	1 ^{er} janvier : 40 % 1 ^{er} juillet : 35 %		12 novembre : 25 %	--	--
Île-du-Prince-Édouard			1 ^{er} juillet : 35 %	1 ^{er} décembre : 25 %		--	--

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Terre-Neuve-et-Labrador			1 ^{er} avril : 45 % 1 ^{er} octobre : 40 %	1 ^{er} avril : 35 % 1 ^{er} juillet : 25 %	--	--	--

*Les politiques d'établissement des prix des médicaments génériques s'appliquent aux médicaments de forme solide administrés par voie orale; pour tous les autres, les prix s'établissent à 35 %.

†Modifications aux règlements applicables aux médicaments génériques figurant sur le Formulaire des médicaments de l'Ontario depuis le 1^{er} avril 2013.

Tableau 2. Initiatives de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix des molécules réduits à 18 % du prix de référence du médicament de marque*				1 ^{er} avril : six des médicaments génériques les plus courants inclus	1 ^{er} avril : 10 des médicaments génériques les plus courants inclus	1 ^{er} avril : 14 des médicaments génériques les plus courants inclus	1 ^{er} avril : 18 des médicaments génériques les plus courants inclus	1 ^{er} avril : Période de transition d'un an durant laquelle le prix de six molécules† sera réduit à 15 % du prix de référence du médicament de marque
Cadre de tarification par niveau					<ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 (source unique) – un médicament générique : 85 % du prix de référence du médicament de marque en l'absence d'une entente concernant la liste des produits (ELP) pour le médicament de marque; 75 % si une ELP existe • Niveau 2 (deux sources) – deux médicaments génériques : 50 % du prix du médicament de marque <p>Niveau 3 (sources multiples) – trois médicaments génériques ou plus : 25 % du prix du médicament de marque pour les formes solides administrées par voie orale; 35 % pour les formes solides non administrées par voie orale</p>			

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Biosimilaires							1 ^{er} avril : Diffusion de <u>Principes fondamentaux pour les Produits biologiques ultérieurs</u> afin d'encadrer les négociations	

Remarque : Depuis le 1^{er} avril 2013, les politiques provinciales générales d'établissement des prix des médicaments génériques ne s'appliquent plus aux médicaments assujettis à la politique de 18 %, conformément à la décision du Conseil de la Fédération. Le Québec n'a pas participé à l'initiative de l'APP concernant les médicaments génériques à ce moment, mais profite de celle-ci en raison de sa politique sur les prix les plus bas.

<http://www.canadaspremiers.ca/fr/initiatives-fr/12-root-category-all-articles/361-alliance-pancanadienne-pharmaceutique-app>

***Molécules** assujetties à la règle du 18 %, par date d'entrée en vigueur :

- 1^{er} avril 2013 : atorvastatine, ramipril, venlafaxine, amlodipine, oméprazole et rabéprazole.
- 1^{er} avril 2014 : rosuvastatine, pantoprazole, citalopram et simvastatine.
- 1^{er} avril 2015 : clopidogrel, gabapentine, metformine et olanzapine.
- 1^{er} avril 2016 : chlorhydrate de donépézil, ézétimibe, quétiapine et zopiclone.

†Autre réduction du prix des molécules, qui passe à 15 %.

- 1^{er} avril 2017 : atorvastatine, amlodipine, simvastatin, pantoprazole, ramipril, clopidogrel